

Le film: “Au nom du père”

Réalisateur: Jim Sheridan

Avec Daniel Day-Lewis, Pete Posteltwaite, Emma Thompson

Durée: 2h13

Pays de production: Grande Bretagne, Irlande

Sortie en salles: 1993 (Ours d'Or au Festival de Berlin – 1994)

Sur la genèse du film

Ce film est une adaptation du livre autobiographique «Proved Innocent» (“Innocenté”) de Gerry Conlon, sorti en 1990. Il traite du conflit nord-irlandais, mais aussi - et surtout - d'une atroce erreur judiciaire: de jeunes catholiques irlandais sont accusés d'appartenir à l'IRA, donc d'être des terroristes, et sont condamnés en tant que tels. Cette erreur judiciaire ne fut hélas pas la seule au cours de ce conflit, ainsi que nous le verrons plus loin. Le film est une critique virulente et sans concession du système judiciaire britannique lors des vagues d'attentats de l'IRA dans les années 1970. Interrogatoires, inculpation de la famille au complet, conditions d'emprisonnement (père et fils dans la même cellule et la même prison que le véritable coupable), dénouement sur un coup de chance, relations difficiles père-fils.

SYNOPSIS

Belfast, 1974. Sans emploi, Gerry Conlon vit de menus larcins. Un jour, en voulant échapper à une interpellation, il attire involontairement des soldats britanniques près d'une planque de l'IRA. Les terroristes menacent de le mutiler. Il part alors pour Londres avec son ami Paul, et s'installe dans une communauté hippie. Mais le soir du 5 Octobre 1974, à Guildford, dans la

banlieue de Londres, tandis que Paul et Gerry détroussent une prostituée, deux pubs fréquentés par des soldats sont la cible d'un attentat à la bombe. Bilan: cinq morts. Il faut à la police des coupables, car l'Etat et l'opinion publique veulent des résultats rapides. Paul et Gerry sont vite arrêtés à la suite d'une dénonciation. Gerry est accusé par la police londonienne d'être l'instigateur des attentats pour le compte de l'IRA. Il est soumis à une torture physique et morale, avec des interrogatoires interminables et toujours les mêmes réponses. Sous la pression des policiers, il signe sous la torture des aveux fabriqués de toutes pièces qui mettent aussi en cause son ami Paul et un couple d'amis hippies (ils seront « les quatre de GUILDFORD »), ainsi que plusieurs membres de sa famille, dont son propre père.

Grâce au travail d'investigation d'une avocate, ils seront finalement libérés.

Aucun des policiers impliqués dans cette affaire n'a jamais été inquiété.

Le conflit en Irlande du Nord et les erreurs judiciaires liées à ce conflit

Dossier pédagogique préparé par Guy Zerhat et Patrick Grocq, membres de Mémoire 2000

Les Quatre de GUILFORD

Les quatre condamnés passeront plus de 15 ans en prison, avant que leur condamnation soit annulée par la Cour d'Assises.

Il n'y a jamais eu le moindre indice d'appartenance des quatre jeunes gens à l'Armée Républicaine Irlandaise Provisoire. Les deux hippies vivaient dans un squat, et leurs seuls démêlés consistaient en petits délit et consommation de drogues.

Après qu'ils furent reconnus coupables de meurtre et condamnés à la prison à vie, le juge exprima son regret que le chef d'accusation ne fût pas la trahison, qui était alors possible de la peine de mort.

L'IRA n'a jamais donné le nom des poseurs de bombes.

En 1989, un enquêteur découvrit que, après les interrogatoires des suspects, la police avait manipulé les notes pour les rendre conformes à la version de la réalité qu'elle voulait présenter. Ces nouveaux éléments permirent l'ouverture d'un procès en appel. Il fut alors établi clairement que la police avait menti, qu'elle avait totalement fabriqué les notes dactylographiées pour les rendre plus vraisemblables. Il était donc évident que les Quatre de GUILDFORD devaient être libérés. Gerry Conlon, Patrick Armstrong et Carole Richardson furent donc immédiatement libérés. Paul Hill, lui ne fut définitivement innocenté qu'en 1994 du meurtre d'un soldat britannique en Irlande du Nord, meurtre dont il avait été fallacieusement accusé.

Seize années après la libération des Quatre de GUILDFORD, le Premier Ministre Britannique Tony BLAIR présenta publiquement des excuses (le 9 Février 2005) et les blanchit totalement et publiquement.

Deux autres erreurs judiciaires du même type:

1/ Les SEPT MAGUIRE: des innocents reconnus coupables: Le 4 Mars 1976, les MAGUIRE SEVEN, membres d'une tranquille famille londonienne, étaient condamnés à de lourdes peines de prison pour avoir abrité une fabrique d'explosifs. La mère (40 ans) écopait de 14 ans de prison, ses deux fils mineurs (17 et 14 ans) étaient condamnés à 5 et 4 ans de prison.

Aucune preuve de l'existence de cette fabrique, si ce n'est quelques traces de nitroglycérine sur un frère de la mère, traces peu concluantes. Aucune trace d'appartenance à l'IRA ou à un autre groupe armé.

Quinze ans plus tard, les charges étaient enfin levées, alors que les innocents avaient purgé leur peine entièrement! Voilà ce qu'il en était de la justice dans un pays démocratique.

Plus tard encore, un commando de l'IRA opérant en Angleterre, le BALCOMBE STREET GANG, allait revendiquer la responsabilité attribuée à tort aux GUILDFORD FOUR et aux MAGUIRE SEVEN.

2/ les SIX DE BIRMINGHAM: En Novembre 1974, un horrible attentat frappe une ville anglaise des West Midlands: des bombes placées dans 2 pubs font 21 victimes.

Six irlandais qui s'apprêtaient à se rendre à Dublin pour assister à l'enterrement d'un volontaire républicain qui avait explosé avec la bombe qu'il plaçait quelque part dans COVENTRY sont arrêtés. Ces six hommes, en relation ténue avec un membre de l'IRA, constituaient des coupables idéaux, que les autorités pouvaient jeter en pâture à une opinion publique très traumatisée, en proie à une véritable hystérie anti-irlandaise suscitée par les exactions de l'IRA sur le sol anglais. Là aussi, des aveux furent obtenus par la menace et la torture. Les six hommes furent condamnés à la réclusion à perpétuité.

Dès l'année suivante, les procédures d'appel s'enclenchèrent. Des journalistes d'investigation anglais démontèrent rapidement le dossier de l'accusation. Le 14 Mars 1991, les hommes étaient enfin libérés. Il leur fallut attendre encore 10 ans pour être indemnisés, dix ans de procédure, après 15 années de détention injuste, au pays de *l'habeas corpus*.

Les vrais coupables n'ont jamais été retrouvés.

Rappel sur le conflit nord-irlandais

Il s'agit d'une guerre coloniale, comme notre pays en a connu, notamment aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

La colonisation anglaise a débuté au 14^{ème} siècle, sous la dynastie des TUDORS. Des terres sont confisquées en vue de constituer des « colonies de peuplement », les « plantations », tandis que s'affirme le pouvoir britannique sur l'île.

Au 16^{ème} siècle, plusieurs révoltes éclatent. Plus tard, au 18^{ème} siècle, on assiste à la naissance d'un nationalisme irlandais, avec un peuple divisé en catholiques et protestants.

Le conflit s'exacerbe sérieusement dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

Entre 1969 et 1998, il manque de se transformer en une véritable guerre civile, par exemple en 1972, après le « bloody sunday », ou pendant la grève de la faim de 1981.

Le conflit proprement dit commence dans la seconde moitié des années 1960 par un mouvement pour les droits civiques et contre la ségrégation confessionnelle que subit la minorité catholique. L'opposition entre républicains et nationalistes (principalement catholiques) d'une part, loyalistes et unionistes (principalement protestants) d'autre part sur l'avenir de l'Irlande du Nord entraîne une montée de la violence qui va durer 30 ans. Elle est le fait de groupes paramilitaires républicains comme l'IRA PROVISOIRE dont le but est de mettre fin à l'autorité britannique en Irlande du Nord et de créer une République Irlandaise sur l'ensemble de l'île.

En 1998, un processus de paix apporte une fin au conflit en s'appuyant sur l'accord du Vendredi Saint. Reconnaissance par le gouvernement britannique de la « dimension irlandaise », accord des nationalistes et des républicains. Formation d'un gouvernement consociatif, composé obligatoirement d'unionistes et de nationalistes.